

**Distrigaz interjette appel des décisions de la CREG relatives
aux tarifs provisoires de transit**

Eu égard à la décision de la CREG du 6 juin 2008, confirmant celle du 15 mai dernier déterminant les tarifs provisoires applicables au transit, Distrigaz a introduit aujourd'hui un recours contre les décisions précitées devant la cour d'Appel de Bruxelles.

Personnes de contact

Distrigaz

Presse:

Thierry Rotsart

Tel : +32 (0)2 557 31 56

Fax: +32 (0)2 557 31 03

Investor relations:

Yves Vercammen - CFO

Tel: +32 (0)2 557 30 42

Fax: +32 (0)2 557 31 04

Autres langues

Ce communiqué de presse est également disponible en néerlandais et en anglais.

Vous pouvez aussi le consulter sur le site web de Distrigaz : www.distrigaz.eu